

Le 3 mars 2026, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.
Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, M. Hervé JAVELLE, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Caroline ZANDER, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Clémence SABAUT, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON.

Absents :

M. Rémy GIRARDON, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Justine GIRARDON, M. Yves PARTRAT, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

Procurations :

M. Rémy GIRARDON à M. Hervé JAVELLE, M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Justine GIRARDON à M. Patrick BOUCHET, M. Yves PARTRAT à M. Philippe BONNEFOND, Mme Sophie GOUDIN à Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT à M. Richard GRIFFON.

Secrétaire : Mme Caroline ZANDER

OBJET : Avis du Conseil Municipal sur installation classée – EUROTAB Productions – ZAC des Peyrardes à Saint Just Saint Rambert

Rapporteur : Patrick BOUCHET

Monsieur le Maire expose que la Sous-Préfecture de Montbrison a informé la commune de La Fouillouse par courrier du 23 janvier 2026, qu'une consultation du public sur la demande d'enregistrement au titre installations classées de la société EUROTAB PRODUCTIONS sise à Saint Just Saint Rambert, ZAC des Peyrardes, avait lieu du lundi 23 février 2026 au lundi 23 mars 2026.

Cette société est spécialisée dans la fabrication de tablettes détergentes et de tablettes d'absorbants d'humidité.

Le dossier d'enregistrement présenté est réalisé dans le cadre de l'accroissement de la production de l'atelier détergence du site. Cet accroissement de la production est dû à la mise en place d'une démarche Lean Management qui permet au site d'augmenter sa production et de passer au-delà du seuil des 50 tonnes par jour (80 tonnes par jour envisagées au maximum).

Monsieur le Maire précise que le projet associé à ce dossier d'enregistrement ne nécessite aucuns travaux de construction ou de démolition. Aucune extension du site n'est prévue.

La commune de La Fouillouse se trouvant dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation soumise à enregistrement, l'avis du Conseil Municipal doit être sollicité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- **D'ÉMETTRE** un avis favorable au dossier d'enregistrement soumis à enquête publique du 23 février 2026 au 23 mars 2026, concernant l'accroissement de production de la société EUROTAB PRODUCTIONS située ZAC des Peyrardes à Saint-Just Saint Rambert.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20260303-15-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

Fait à La Fouillouse, le 3 mars 2026

La secrétaire de séance
Caroline ZANDER



Le Maire
Patrick BOUCHET

